

UNE CAMPAGNE BASÉE SUR DES FAITS POUR UN IMPACT DURABLE

A photograph of a modern building facade featuring vertical wooden slats. The building has a dark, overhanging upper section. The sky is blue with some clouds. The foreground shows a paved walkway and some greenery.

DÉCLARATION DE POSITION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pensez Trespa

TRESPA®

INTRODUCTION

TRESPA EST UN FABRICANT DE PREMIER PLAN DE PANNEAUX POUR LES APPLICATIONS DE REVÊTEMENT DE FAÇADES EXTÉRIEURES DANS LE MONDE ENTIER.

La direction et les employés de Trespas, placent la « légitimité à opérer » en tête de leurs priorités stratégiques. La légitimité à opérer (LTO) couvre les aspects suivants :

- La santé et la sécurité des employés et de la communauté locale
- La conformité des produits aux exigences réglementaires
- La transparence de la communication et le comportement adéquat des employés
- Le développement durable et la protection de l'environnement

Bien que la responsabilité ultime de la légitimité à opérer (LTO) incombe à la direction au plus haut niveau de Trespas, une approche adéquate de ces questions requiert la pleine adhésion de l'ensemble du personnel. Trespas a intégré le développement durable dans sa stratégie LTO en 2010 à la suite d'une première

analyse de l'impact environnemental du site de production. La présente déclaration comporte 5 chapitres :

- 1** Philosophie et convictions
- 2** Politique de durabilité
- 3** Progrès réalisés
- 4** Mesure de l'impact environnemental
- 5** Initiatives d'amélioration et objectifs

Notre politique de développement durable est directement inspirée du référentiel ISO 26000, Lignes directrices relatives à la Responsabilité Sociétale. De nombreux thèmes que nous considérons prioritaires en matière de légitimité à opérer (LTO) figurent déjà dans cette norme ISO 26000 sous l'une des six questions centrale, qui vont de « Droits de l'Homme » à « Communauté et développement local ». ¹ Nous avons pris « L'Environnement » comme point de départ de notre démarche en faveur du

développement durable. Cette question centrale comporte les quatre domaines d'action suivants :

- Prévention de la pollution
- Utilisation durable des ressources
- Atténuation des changements climatiques et adaptation
- Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels

Le présent document est la deuxième déclaration de position rédigée et publiée par Trespa. Il présente les premiers résultats et fixe les prochains objectifs sur la voie de l'amélioration des performances en matière de développement durable. Au cours des deux dernières années, des progrès considérables ont été réalisés dans la précision des données ainsi que dans la réduction des déchets et de la

consommation d'énergie. Pour évaluer l'impact de ces progrès, Trespa a demandé à PE International de réaliser une nouvelle analyse du cycle de vie (ACV) début 2012. Trespa a décidé de communiquer, dans sa seconde déclaration de position, les conclusions de cette deuxième ACV, les progrès réalisés à ce jour ainsi que les nouveaux objectifs fixés. Chaque fois qu'elle disposera de nouveaux résultats ou de nouvelles informations, la société Trespa réaffirmera sa position et diffusera une nouvelle version de la présente déclaration de position, en soulignant clairement les progrès réalisés ainsi que les changements de priorité.

¹ Pour en savoir plus sur la norme ISO 26000, consultez l'Annexe 1 et/ou rendez-vous à l'adresse <http://www.iso.org/iso/home/standards/iso26000.htm>

1 PHILOSOPHIE ET CONVICTIONS

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE OFFRE À TRESPA DES DÉFIS AINSI QUE DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS.

BON SENS

Comme bon nombre de nos décisions commerciales, notre approche du développement durable repose sur le bon sens. Nous avons ainsi fait le choix de fonder notre stratégie de développement durable non pas sur des dogmes et des philosophies mais sur la mesure des impacts environnementaux.

UNE ANALYSE OBJECTIVE ET FACTUELLE

Convaincue de la pertinence d'une analyse objective et factuelle, Trespas a effectué une ACV pour dresser la carte de son empreinte environnementale tout au long de la chaîne de valeur. Bien qu'il existe de nombreuses méthodes, Trespas estime que l'analyse du cycle de vie décrite dans les normes ISO 14040 et ISO 14044 est actuellement la méthode la plus objective et la plus factuelle qui soit pour mesurer son empreinte environnementale. Une opinion corroborée par un nombre croissant de certifications fondées sur cette méthode. Bien que Trespas cherche à obtenir la certification, il ne s'agit pas de l'axe central de sa politique de développement durable. L'ACV de Trespas, qui a été effectuée et

validée par l'un des consultants leaders dans le domaine du développement durable, constituera la base de toutes les initiatives d'amélioration de Trespas. Toutefois, Trespas continuera à considérer d'autres méthodes et adoptera celles qui seront compréhensibles, transparentes et normalisées et qui favoriseront les améliorations durables.

PARTIE INTÉGRANTE DU CYCLE DE PLANIFICATION ET DE DIAGNOSTIC DES ACTIVITÉS

Pour opérer les changements, Trespas définira des priorités sur la base de son ACV et fixera des objectifs ambitieux mais réalistes. Au même titre que d'autres éléments de la légitimité à opérer, Trespas a intégré tous les thèmes du développement durable dans son cycle continu de planification et de diagnostic des activités. Ce cycle comprend la définition d'objectifs annuels lors de l'élaboration du budget, une revue de direction mensuelle pour apprécier les progrès réalisés sur la base d'indicateurs clés de performance et l'intégration de la thématique du développement durable dans le rapport annuel.

2 POLITIQUE DE DURABILITÉ

LA POLITIQUE DE TRESPA EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST FONDÉE SUR L'INTIME CONVICTON QUE TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE INITIÉ AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE ELLE-MÊME. L'APPROCHE DE TRESPA EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS PRINCIPES DE BASE :

DO NO HARM

Le premier axe consiste à se conformer aux règles et directives en matière de sécurité, de produit et de développement durable en vigueur dans les pays où opère la société. Trespas recherche également des opportunités pour minimiser l'impact de ses activités et de ses produits.

DO GOOD

Le second axe consiste à aider les clients à relever le défi du développement durable. Cela signifie que Trespas recherche des opportunités pour maximiser la contribution de ses produits en matière de développement durable dans la chaîne de valeur, y compris leur utilisation finale, p. ex. le revêtement de façade. De plus, Trespas va continuer à rechercher des opportunités et initiatives pour soutenir et promouvoir le développement durable à plus long terme, au-delà du cadre de ses activités actuelles.

DO BETTER

Pour finir, Trespas estime qu'investir dans le développement durable sera bénéfique pour assoir la position à long terme de la société. En effet, de nombreux défis de développement durable constituent des opportunités qui présentent aujourd'hui un intérêt économique et permettront demain à la société de poursuivre sa croissance.



3 PROGRÈS RÉALISÉS

AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE DE 2009 ET CELLE DE 2011.

L'ACV de 2009 a conduit à la définition de trois axes prioritaires dans la politique de Trespa en matière de développement durable. Trespa a communiqué, dans la précédente déclaration de position, des objectifs pour chacun de ces axes :

1. Contributions en amont liées à la production et au transport de matières premières
2. Émissions sur site liées à la production et à l'imprégnation de résine
3. Utilisation d'énergie primaire pour les processus de production de Trespa

Au cours de l'ACV réalisée en 2009, Trespa est parvenue à la conclusion qu'elle avait besoin d'informations plus détaillées sur chacune de ces thématiques pour pouvoir les aborder efficacement. Trespa s'est donc rapprochée de ses fournisseurs de papier Kraft pour obtenir des données précises sur la consommation de matières premières et d'énergie au cours du processus de production de papier Kraft. Bien que la collecte d'informations ne soit pas terminée, nous avons reçu de plusieurs fournisseurs majeurs des données précises, qui tendent à démontrer que les hypothèses de départ étaient erronées. Ces nouvelles

données plus détaillées ont été intégrées dans l'ACV de 2011.

Trespa a considérablement œuvré en interne pour améliorer la précision des bilans de masse et d'énergie. Cela lui a permis de mieux appréhender la consommation de matières premières et d'identifier les potentiels de réduction des déchets. Il en a résulté une réduction de la production relative de déchets de plus de 10 % au premier semestre 2012.

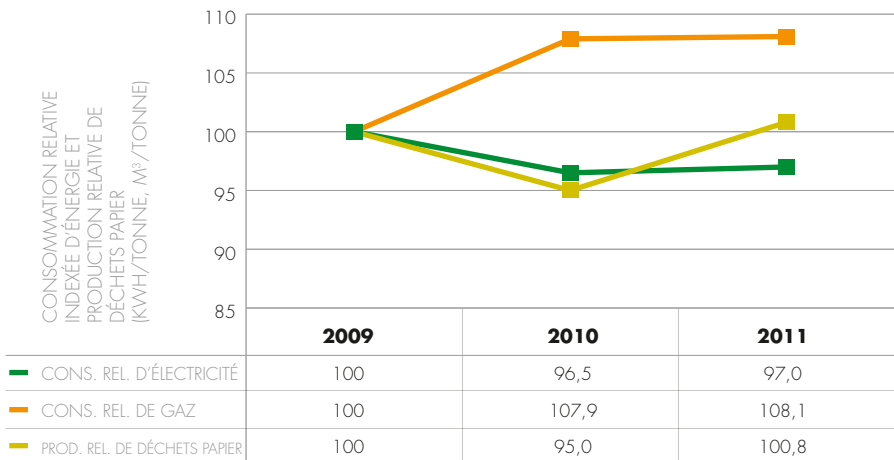
Bien qu'aucun objectif n'ait été défini pour les émissions sur site, de nouvelles données ont permis à Trespa d'améliorer son profil environnemental. À titre d'exemple d'action spécifique, Trespa a supprimé le solvant acétone du processus de production. De même, tous les équipements de réfrigération et de refroidissement contenant le fluide frigorigène R22 ont été remplacés.

Concernant le troisième axe, le processus de fabrication Trespa a fait l'objet d'un bilan énergétique précis intégrant une vue d'ensemble de la consommation mensuelle de gaz et d'électricité. Ce bilan a permis de mieux évaluer la consommation d'énergie et

de réduire de plus de 3 % la consommation d'énergie relative par rapport à la déclaration de position précédente. À titre d'exemples d'action spécifique, les ordinateurs très énergivores de l'usine ont été remplacés par des terminaux à faible consommation et un serveur gourmand en énergie a été supprimé.

La consommation de vapeur par équipement a également fait l'objet d'une analyse détaillée ainsi que d'un suivi mensuel. Sur la base des données recueillies, il a été

décidé d'installer des chaudières à haut rendement et d'optimiser la récupération de chaleur au niveau du brûleur de gaz d'échappement d'imprégnation. Ces modifications devraient intervenir dans un avenir proche. Le tableau suivant indique la tendance des consommations relatives de gaz et d'électricité ainsi que de la production de déchets. Dernier point mais non des moindres, Trespas a obtenu la certification PEFC de ses chaînes de contrôle, qui s'inscrit dans le droit fil de sa stratégie d'approvisionnement responsable.



4 MESURE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

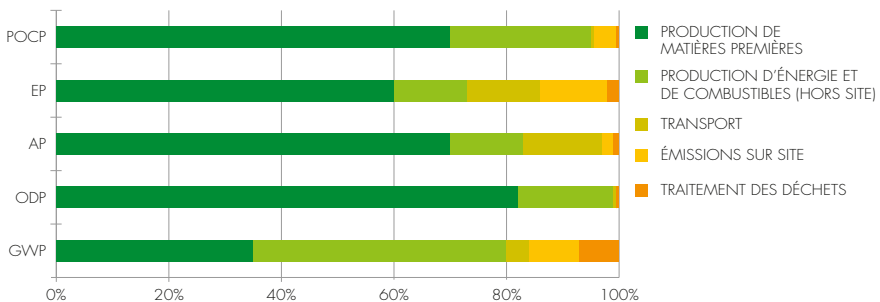
Une seconde ACV basée sur les données de l'ensemble de l'année 2011 a été réalisée début 2012 avec l'aide du consultant PE International, leader dans ce domaine. L'Analyse du Cycle de Vie a été effectuée à partir d'une perspective « cradle-to-gate » (du berceau à la porte de l'usine) qui considère, pour tous les produits fabriqués par Trespa, l'impact total de la fabrication, y compris l'extraction et la transformation des matières premières ainsi que le transport vers le site de fabrication. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous sont rapportés à la production de 1 tonne de panneau HPL Trespa. L'analyse ne prend pas en considération les effets générés par les phases d'utilisation et de fin de vie, qui doivent faire l'objet d'une analyse spécifique au produit. PE International a sélectionné six indicateurs environnementaux clés communément

reconnus comme les plus importants du fait de leur inclusion dans les déclarations environnementales des produits (DEP). Les DEP sont les principaux supports de communication des résultats en matière de développement durable. Trespa est en train de finaliser les déclarations environnementales des produits françaises (FDES), allemandes (IBU-EPD) et britanniques (BREEAM) sur la base des résultats de l'ACV de 2009. Les paramètres de l'ACV inclus dans les EPD couvrent les émissions de substances ayant un impact négatif sur l'environnement (air, eau et sol), les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique et l'épuisement des ressources énergétiques renouvelables et non renouvelables. Ces indicateurs sont répertoriés et expliqués en Annexe 2.

Par tonne de panneau HPL	DIMENSIONS DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	UNITÉ	TOTAL ACV 2009	TOTAL ACV 2011	CONTRIBUTION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE	CONTRIBUTION DE TRESPA
ÉMISSIONS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL	ACIDIFICATION (AP)	kg éq. SO ₂	5,6	10	85 %	15 %
	EUTROPHISATION (EP)	kg éq. P	0,88	1,10	75 %	25 %
	Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (ODP)	kg éq. R11	8,5E-05	8,9E-05	99 %	1 %
	Potentiel de création d'ozone photochimique (POCP)	kg éq. éthène	0,85	1,02	72 %	28 %
CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE ET EMPREINTE CARBONE	Quantité totale d'énergie primaire	GJ	65	73,3	63 %	37 %
	Empreinte carbone (GWP)	kg éq. SO ₂	900	1560	39 %	61 %
	Part d'énergie renouvelable	%	29	27	97 %	3 %

L'ACV de 2011 intègre des données plus précises sur le profil environnemental du papier entrant dans la fabrication des panneaux HPL de Trespa. Les données sur le papier Kraft générique employé précédemment pour former l'âme ont été remplacées par les données sur le papier Kraft saturé fourni à Trespa par un fournisseur majeur. Comme le montre le tableau ci-dessus, il s'est avéré que ce papier avait un impact environnemental considérablement supérieur à celui du papier Kraft de revêtement utilisé à l'époque de l'ACV de 2009. Trespa attend également fin 2012 des données sur des papiers Kraft d'autres fournisseurs, qui lui permettront d'actualiser les résultats de l'ACV 2011.

Le diagramme suivant indique la contribution relative des différentes étapes du berceau jusqu'à la porte de l'usine.



Du berceau à la porte de l'usine.

Sur la base de ces résultats, PE International a formulé les recommandations suivantes :

- Achever de recueillir les données auprès des fournisseurs de papier Kraft ; utiliser ces données pour choisir un papier plus compatible avec le développement durable et inciter les fournisseurs de papier Kraft à prendre des mesures d'amélioration environnementales.
- Fabriquer l'âme non plus à partir de papier mais de copeaux de bois. Se rapprocher de fournisseurs de copeaux de bois pour recueillir des informations.

Trespa a pris en compte les recommandations de PE lors de la définition des nouveaux objectifs d'amélioration exposés au paragraphe suivant.

5 INITIATIVES EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION 2013 - 2015

RÉDUCTION DES CONTRIBUTIONS EN AMONT ET DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE.

L'ACV réalisée en 2012 révèle clairement une nette augmentation de l'impact des matières premières sur le profil environnemental de Trespa. Le deuxième plus grand facteur demeure la consommation d'énergie primaire sur le site. Les initiatives d'amélioration pour 2013-2015 visent par conséquent à réduire :

- les contributions en amont liées à la production et au transport de matières premières.
- l'utilisation d'énergie primaire pour les processus de production de Trespa.

Afin de garantir l'amélioration des résultats et un impact positif sur le profil environnemental de Trespa et donc sur l'ACV, Trespa a ajouté à son programme les objectifs suivants :

RÉDUCTION DES CONTRIBUTIONS EN AMONT :

- Réduire la quantité relative de déchets (en kg/tonne de panneau Trespa HPL) de 15 % entre fin 2011 et fin 2015.
- Affiner l'évaluation des contributions spécifiques du papier Kraft auprès des fournisseurs de Trespa et entamer avec

eux un dialogue pour réduire leur impact environnemental.

- Définir avec précision les contributions spécifiques des produits chimiques et des copeaux de bois auprès des fournisseurs Trespa.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE :

- Dans le cadre de l'accord pluriannuel conclu entre le gouvernement néerlandais et l'industrie, Trespa entend réduire la consommation relative d'énergie (en GJ/tonne de panneau Trespa HPL) de 8 % entre fin 2011 et fin 2015. Cette démarche inclut, entre autres, le remplacement de tous les tubes et ampoules de l'usine et des bureaux par des LED.

Parallèlement à ces objectifs d'ordre opérationnel, Trespa s'attachera à mettre en place la certification requise par le marché, telle que la certification FSC ou PEFC. Afin d'évaluer l'impact de ces initiatives et d'inclure de nouvelles informations, Trespa entend réaliser une nouvelle ACV en 2014 sur la base des données recueillies sur l'ensemble de l'année 2013.

ANNEXE 1
INFORMATION ISO 26000

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : LES **7** QUESTIONS CENTRALES



*Les chiffres correspondent aux numéros des chapitres de la ISO 26000.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ISSUES DE LA NORME ISO 26000, INCLUANT LES DOMAINES PRIORITAIRES

QUESTIONS CENTRALES ET DOMAINES D'ACTION	ADRESSED IN SUB-CLAUSE
QUESTION CENTRALE : GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION	6.2
Structures et processus de prise de décision	6.2.3
CORE SUBJECT: HUMAN RIGHTS	6.2
Issue 1: Due diligence	6.3.3
Issue 2: Human rights risk situations	6.3.4
Issue 3: Avoidance of complicity	6.3.5
Issue 4: Resolving grievances	6.3.6
Issue 5: Discrimination and vulnerable groups	6.3.7
Issue 6: Civil and political rights	6.3.8
Issue 7: Economic, social and cultural rights	6.3.9
Issue 8: Fundamental rights at work	6.3.10
QUESTION CENTRALE : RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL	6.4
Domaine d'action 1 : Emploi et relations employeur/employé	6.4.3
Domaine d'action 2 : Conditions de travail et protection sociale	6.4.4
Domaine d'action 3 : Dialogue social	6.4.5
Domaine d'action 4 : Santé et sécurité au travail	6.4.6
Domaine d'action 5 : Développement du capital humain et formation sur le lieu de travail	6.4.7
QUESTION CENTRALE : L'ENVIRONNEMENT	6.5
Domaine d'action 1 : Prévention de la pollution	6.5.3
Domaine d'action 2 : Utilisation durable des ressources	6.5.4
Domaine d'action 3 : Atténuation des changements climatiques et adaptation	6.5.5
Domaine d'action 4 : Protection de l'environnement et réhabilitation des habitats naturels	6.5.6

QUESTION CENTRALE : LOYAUTÉ DES PRATIQUES	6.6
Domaine d'action 1 : Lutte contre la corruption	6.6.3
Domaine d'action 2 : Engagement politique responsable	6.6.4
Domaine d'action 3 : Concurrence loyale	6.6.5
Domaine d'action 4 : Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	6.6.6
Domaine d'action 5 : Respect des droits de propriété	6.6.7
QUESTION CENTRALE : QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS	6.7
Domaine d'action 1 : Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats	6.7.3
Domaine d'action 2 : Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs	6.7.4
Domaine d'action 3 : Consommation durable	6.7.5
Domaine d'action 4 : Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs	6.7.6
Domaine d'action 5 : Protection des données et de la vie privée des consommateurs	6.7.7
Domaine d'action 6 : Accès aux services essentiels	6.7.8
Domaine d'action 7 : Éducation et sensibilisation	6.7.9
QUESTION CENTRALE : COMMUNAUTÉS ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	6.8
Domaine d'action 1 : Implication auprès des communautés	6.8.3
Domaine d'action 2 : Éducation et culture	6.8.4
Domaine d'action 3 : Création d'emplois et développement des compétences	6.8.5
Domaine d'action 4 : Développement des technologies	6.8.6
Domaine d'action 5 : Création de richesses et de revenus	6.8.7
Domaine d'action 6 : La santé	6.8.8
Domaine d'action 7 : Investissement dans la société	6.8.9

ANNEXE 2

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACV

PARAMÈTRES D'ÉMISSION :

Potentiel d'acidification (AP) : mesure l'effet des rejets acides dans l'environnement, à l'origine de phénomènes comparables aux pluies acides.

Potentiel d'eutrophisation (EP) : mesure l'effet du rejet de quantités excessives de nutriments dans les eaux de surface, qui réduit la teneur en oxygène de l'eau et entraîne la disparition de la vie aquatique.

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (ODP) : mesure les effets des émissions de gaz à l'origine de trous dans la couche d'ozone protectrice, avec tous les effets néfastes qui s'ensuivent pour la vie sur terre. Les gaz CFC sont des facteurs bien connus de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Ils sont fort heureusement interdits.

Potentiel de création d'ozone photochimique (POCP) : mesure les émissions de gaz ayant un impact négatif sur l'environnement local et entraînant la formation de smog en été.

PARAMÈTRES DE CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Potentiel de réchauffement global (GWP) : correspond à l'émission de gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement climatique. Cet indicateur, également connu sous le nom d'empreinte carbone, s'exprime en équivalents CO₂. La combustion des combustibles fossiles est la source majeure de GWP, mais le piégeage de carbone dans les matières premières telles que le bois peut compenser ces émissions.

PARAMÈTRES D'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES :

Consommation d'énergie primaire : énergie requise pour produire une unité de produit.

Part d'énergie renouvelable : part d'énergie provenant de sources renouvelables telles que le soleil et le vent.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions s'appliquent au présent document et son utilisation implique l'acceptation de plein droit des présentes conditions par l'utilisateur. Les informations contenues dans le présent document ne sont fournies qu'à titre indicatif par Trespa International B.V. (« Trespa »). Trespa ne peut garantir l'exactitude ni la complétude desdites informations. Trespa se réserve le droit de modifier ces informations à tout moment sans préavis. Les clients de Trespa et les tiers doivent s'assurer qu'ils disposent de la version la plus récente du document (pour obtenir la version la plus récente, veuillez consulter le site www.trespa.com). L'utilisateur ne peut tirer aucun droit des informations fournies ; l'utilisation de ces informations se fait sous la responsabilité et aux risques de l'utilisateur. Trespa ne garantit pas que les informations fournies dans le présent document sont appropriées à l'objet pour lequel l'utilisateur le consulte. Le présent document ne contient aucun plan, calculs des structures, d'estimations de coûts ou d'autres certificats ou garanties auxquels les clients et les tiers peuvent se référer. Il ne constitue pas une garantie des propriétés des produits Trespa. Les coloris présentés dans les supports de communication de Trespa (y compris, sans s'y limiter, les supports papier) et dans les échantillons des produits Trespa peuvent différer des coloris des produits Trespa fournis. Les échantillons ne sont pas prévus pour être soumis à des essais et ne sont pas représentatifs des caractéristiques des produits Trespa. Les produits et échantillons Trespa sont fabriqués dans les limites des tolérances de coloris indiquées et les couleurs (des lots de production) peuvent différer les uns par rapport aux autres, même si le même coloris est employé. L'angle d'observation influence également la perception des coloris. Les panneaux métallisés se caractérisent par une surface dont la couleur change selon l'angle d'observation. La stabilité spécifique et les spécifications des coloris portent uniquement sur la surface décorative des produits Trespa et non pas sur le cœur du matériau et les échantillons desdits produits. A leur sortie d'usine, les panneaux Trespa sont livrés avec des côtés à coupe droite. Les clients et les tiers doivent faire appel à un professionnel pour demander conseil sur (le caractère approprié) des produits Trespa pour les applications souhaitées et sur les lois et la réglementation en vigueur. Trespa ne peut donner aucune garantie en la matière. La plus récente version en vigueur du programme de livraison et des fiches de caractéristiques techniques du produit (Material Properties Datasheet) peut être consultée sur le site www.trespa.info. Pour le choix des produits Trespa et pour les conseils à donner sur lesdits produits, il convient de consulter uniquement les informations contenues dans la version la plus récente et en vigueur de la fiche technique appropriée. Trespa se réserve le droit de modifier (les caractéristiques de) ses produits sans préavis.

RESPONSABILITÉ

Trespa décline toute responsabilité en cas de dommage découlant de l'usage du présent document ou s'y rapportant, sauf en cas de dol, de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part de Trespa et/ou de ses dirigeants. La limitation de la responsabilité de Trespa s'étend à toutes les parties liées à Trespa, y compris, sans s'y limiter, ses dirigeants, employés, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agents et représentants. Conditions générales de vente/Toutes les communications, offres, devis, ventes, fournitures, livraisons et/ou contrats écrits ou oraux ainsi que les prestations de Trespa qui s'y rapportent sont régis par les Conditions générales de vente de Trespa International B.V. (*Algemene verkoopvoorwaarden Trespa International B.V.*) déposées à la Chambre de commerce et d'industrie Noord- en Midden-Limburg à Venlo (Pays-Bas) le 11 avril 2007 sous le numéro 24270677, qui sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de Trespa : www.trespa.com/documentation. Toutes les communications, offres, devis, ventes, fournitures, livraisons et/ou contrats écrits ou oraux ainsi que les prestations de Trespa North America Ltd. qui s'y rapportent sont régis par les Conditions générales de vente Trespa North America (Trespa North America General Terms and Conditions of Sale) qui sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de Trespa : www.trespa.com/documentation. Le texte desdites Conditions générales de vente sera communiqué gratuitement sur demande. Toutes autres conditions générales que celles mentionnées ci-dessus sont exclues et inapplicables, même si ces conditions générales figurent dans les appels d'offres, confirmations de commandes ou autres documents de la partie contractante ou sur le papier à lettre de celle-ci et même si Trespa ne suppose pas à de telles conditions générales.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle et tous les autres droits relatifs au contenu du présent document (y compris les logos, textes et photographies) appartiennent à Trespa et/ou à ses concédants. Toute utilisation du contenu du présent document, y compris la distribution, la reproduction, la publication, le stockage dans un fichier électronique et l'expédition de ce fichier, est expressément interdite sans l'autorisation écrite préalable de Trespa. * Trespa, Meteon, Athlon, TopLab, TopLab^{PLUS}, TopLab^{ECO-THIRD}, Virtuo, Volkern, Trespa Essentials et Mystic Metallis sont des marques déposées de Trespa.

QUESTIONS

Si vous avez des questions ou des observations sur ce qui précède, nous vous prions de contacter Trespa.www.trespa.com

NOUS CONTACTER

TRESPA INTERNATIONAL B.V.

P.O. Box 110, 6000 AC Weert
Wetering 20, 6002 SM Weert
Pays-Bas
www.trespa.com

CUSTOMER SERVICE DESK

EMEA EXPORT

Tel: +31 (0) 495 458 359 / 573
Fax: +31 (0) 495 458 383
Info.Export@Trespa.com

TRESPA BELGIUM BVBA/SPRL

H. van Veldekesingel 150 B. 19
3500 Hasselt
Belgique
Tel: 0800 15501
Fax: 0800 15503
Info.Belgium@Trespa.com
Grand Duché de Luxembourg
Tel: +31 (0) 495 458 308

TRESPA FRANCE S.A.R.L.

14 Place Georges Pompidou
78180 Montigny-le-Bretonneux
France
Tel: +33 (0) 1 34 98 16 67
Fax: +33 (0) 1 34 98 16 68
Info.France@Trespa.com

TRESPA NORTH AMERICA LTD.

62 Greene Street (Ground Floor)
New York, NY 10012
États-Unis
Tel: +1 800 487 3772
Fax: +1 866 298 3499
Info.NorthAmerica@Trespa.com

NOUS RENDRE VISITE

TRESPA DESIGN CENTRE NEW YORK

62 Greene Street (Ground Floor)
New York, NY 10012
États-Unis
Tel: +1 212 334 6888
Fax: +1 866 298 3499
TDC.NewYork@Trespa.com
www.trespa.com/fr/tdc

TRESPA DESIGN CENTRE WEERT

Wetering 20
6002 SM Weert
Pays-Bas
Tel: +31 (0) 495 458 845
TDC.Weert@Trespa.com
www.trespa.com/fr/tdc

TRESPA DESIGN CENTRE BARCELONA

Calle Ribera 5,
08003 Barcelona
Espagne
Tel: +34 (0) 93 295 4193
Fax: +34 (0) 93 116 3300
TDC.Barcelona@Trespa.com
www.trespa.com/fr/tdc

TRESPA DESIGN CENTRE SANTIAGO

Eliodoro Yáñez 2831
Torre A - Local 1
Providencia, Santiago
Chili
Tel: +56 2 4069990
TDC.Santiago@Trespa.com
www.trespa.com/fr/tdc